Page

(THE) HURON AND ERIE MORTGAGE CORPORATION

Voir

Compagnie de Trust Canada et La Corporation d'Hypothèque Huron et Érié

SOCIÉTÉS DE FIDUCIE Multiple du capital social

993

TAYLOR, M. J.A., PRÉSIDENT, CONSEIL ADMINISTRATION, COMPAGNIE DE TRUST CANADA ET LA CORPORATION D'HYPOTHÈQUE HURON ET ÉRIÉ

Historique sociétés, objet Bills

988-9

## BILL S-10

## LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES DOUANES

BILL S-10			
Amendement proposé			
Art. 4	- Examen des marchan-		
	dises	1324-34	
Discussions			
Art. 1(2)	- Vente, si droits ne sont pas payés dans		
	un mois	1314,1315-7	
Art. 2(2),3	- Importateur peut faire		
	abandon	1314,1317-24	
Art. 6	- Remboursement pour		
	prétendue infériorité	prétendue infériorité	
	ou prétendu déficit	1314-5,1336-9	
Art. 7	- Remboursement droits sur marchandises af-	E MINIMUM 102	
	fectées	1314 1339-40	